



Normandie forêt investissements au sein des propriétés forestières

Objectifs

Dans le cadre de la politique régionale en faveur de la forêt et du bois, la Région s'est engagée à pérenniser et à développer la surface forestière productive en Normandie tout comme elle vise à rendre possible une plus grande mobilisation des bois dans le respect des ambitions de chaque propriétaire. Elle s'adresse aux propriétaires forestiers privés et aux collectivités forestières sous régime forestier. L'aide vise le soutien à des projets globaux d'investissements à l'échelle des propriétés forestières qui pourront donc comprendre les volets suivants :

- Volet « Dessertes » : Place de dépôt/retournement, voirie forestière, piste forestière...,
- Volet « Investissements favorables à la biodiversité et à l'environnement »,
- Volet « Amélioration des peuplements forestiers pour la production de bois d'œuvre »,
- Volet « Reboisement des peuplements économique pauvres »,
- Volet « Régénération naturelle »,
- Volet « replantation de peupleraies et de noyeraies existantes ».

Bénéficiaires

- Les propriétaires forestiers privés (indivision, groupements forestiers, groupements fonciers, associations syndicales, indivisions, organisations de producteurs, SCI, GIEEF).
- Les collectivités forestières bénéficiant du régime forestier au sens de l'article L211-1 du code forestier.

Caractéristiques de l'aide

Subvention, calculée sur la base du taux d'aide appliqué à la dépense éligible.

Taux d'aide de 65% (39% FEADER / 26% REGION)

Seuil : 4000€ HT de dépenses éligibles.

Plafond à l'échelle de la programmation : 50 000€ HT de dépenses éligibles.

Retrouver l'ensemble des critères d'éligibilité et de sélection dans la fiche « dispositif » téléchargeable ci-dessous.

Contacts

CONTACT

Hélène MARLOT

DARM

Service économie équine et forêt-bois

02 79 18 33 83

Pour trouver une aide adaptée: [prenez rendez-vous en un clic avec Normandie Agri Contact](#) 

Qu'il s'agisse d'installation, d'innovation, d'investissements, de développement ou de nouvelles pratiques, il existe sûrement une aide régionale adaptée à votre projet agricole. Avec *Normandie Agri Contact*, prenez facilement rendez-vous avec les services de la Région. Parce que, bien souvent, rien ne vaut un échange direct pour y voir plus clair.

Cofinancé par l'Union européenne avec le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)

